

SJM Avocat - Bouton de Rétractation

L'Obligation Légale à l'égard des Consommateurs



Entrée en vigueur : 19 juin 2026

Depuis cette date, tout professionnel concluant des contrats en ligne doit permettre l'exercice du droit de rétractation directement depuis son interface.



Information préalable et mise à jour des CGV

Le professionnel doit informer le consommateur de l'existence et de l'emplacement de cette fonctionnalité avant la conclusion du contrat, impliquant une mise à jour des Conditions Générales de Vente.

Caractéristiques de la Fonctionnalité

renoncer au contrat ici



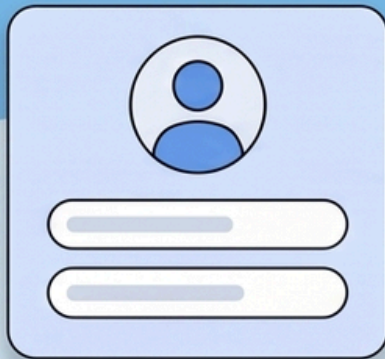
Une interface claire, visible et facile d'utilisation

La fonctionnalité doit être identifiée par les mots "renoncer au contrat ici" ou une formule analogue dénuée d'ambiguïté.

Accessibilité et Disponibilité

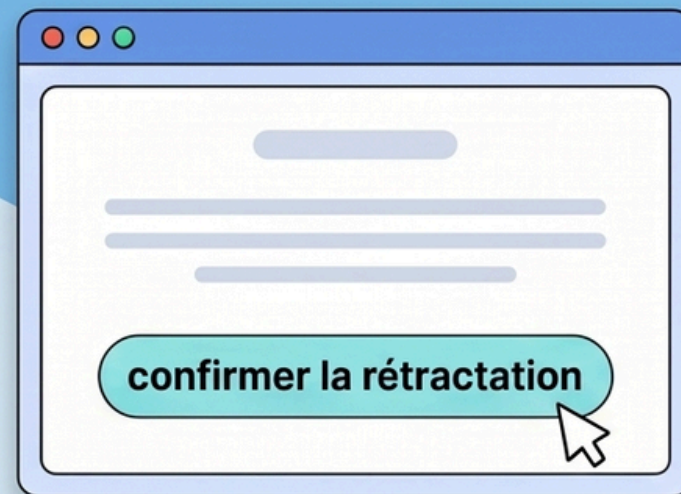
Le bouton doit être directement accessible et disponible pendant toute la durée du délai de rétractation applicable.

Le Parcours du Consommateur



Informations à renseigner par le client

Le consommateur doit pouvoir indiquer facilement son nom et prénom, les détails identifiant le contrat et le moyen électronique pour recevoir l'accusé de réception.



Confirmation de la rétractation

La soumission se fait via une fonctionnalité de confirmation lisible affichant, par exemple, les mots : "confirmer la rétractation".



Obligation d'accusé de réception

Le professionnel doit retourner un accusé de réception sur support durable mentionnant le contenu, la date et l'heure de l'envoi, dans un délai raisonnable.

Sanctions en cas de non-respect

Prolongation du délai de rétractation

12 mois

En cas de manquement, le délai est prolongé de 12 mois à compter de l'expiration du délai initial.

Amendes Administratives

15 000 €

pour les personnes physiques

75 000 €

pour les personnes morales